



BUDGET 2025



FINANCES COMMUNALES : Saint Julien sur Garonne

Note de présentation du Budget Primitif 2025

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Budget Primitif

Le **Budget Primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Répartition du Budget 2025



Contexte

Le transfert de la mairie et de l'agence postale communale s'est achevé en août 2024. Les travaux de végétalisation de la cour de la mairie ont été achevés en début d'année 2025. Le bâtiment communal sis Parvis de la Mairie a été loué à une compagnie d'assurance.

Orientations

- construction d'un complexe commercial et associatif
- mise en vente de foncier communal pour le financement du projet COEUR DE VIE
- poursuite de l'étude de réalisation d'une résidence séniors.





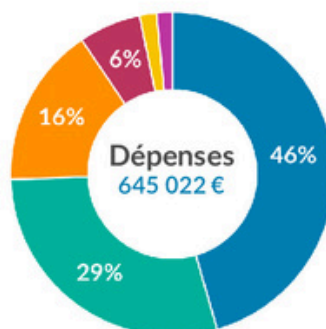
FINANCES COMMUNALES : Saint Julien sur Garonne

Note de présentation du Budget Primitif 2025

La section de fonctionnement



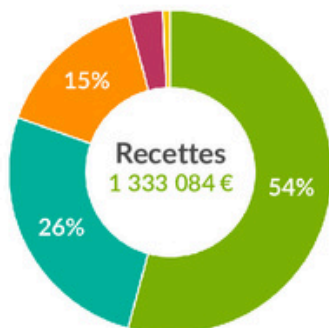
Impôts et taxes :	255 804 €
Autres recettes :	167 434 €
Dotations et participations :	121 533 €
Excédent antérieur :	75 111 €
Produits des services :	25 140 €



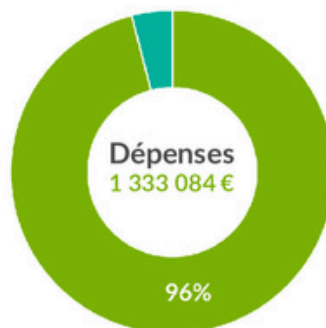
Charges de personnel :	293 669 €
Charges générales :	186 635 €
Charges gestion courante :	103 755 €
Intérêts d'emprunts :	40 000 €
Autres dépenses :	10 963 €
Virement à section d'invest :	10 000 €

Il apparaît que les charges de personnel pèsent lourdement dans le budget municipal. L'effectif communal est impacté par un congé de longue maladie ayant conduit la municipalité à recruter un agent contractuel en remplacement de l'agent titulaire absent. Le poste d'attaché territorial est comblé pour moitié par la mise à disposition de la directrice générale des services à l'Association des Maires Ruraux. Cette dernière prend en charge l'ensemble du coût salarial de cet agent.

La section d'investissement



Dotations et subventions :	722 688 €
Emprunt :	350 000 €
Produits des cessions :	204 991 €
Excédent d'invest reporté :	45 405 €
Virement de section de fonct :	10 000 €



Dépenses d'équipement :	1 279 084 €
Remboursement du capital :	54 000 €

La commune va poursuivre les investissements engagés dans le cadre de l'opération COEUR DE VIE et de son label VILLAGE D'AVENIR. Le complexe commercial et associatif devrait être livré à l'automne 2025. Un prêt relai de 350 000 € a été souscrit dans l'attente du versement des dotations d'Etat et des subventions départementales et régionales. Comme la municipalité s'y était engagée, les travaux ont été lancés après obtention de subventions/dotations à hauteur d'environ 80 %.

Fiscalité votée en 2025

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	39.00%	246 363 €
Taxe Foncière Non-Bati	51.00%	13 311 €
Taxe Hab Rés Secondaire	16.01%	9 094 €

En synthèse

Le conseil municipal en séance du 18 mars 2025 a souhaité ne pas appliquer de majoration aux taux de fiscalité. Les taux 2024 sont donc conservés.

Au 1er janvier 2025, l'Encours de la dette de la commune s'établit à 709 982 €
et l'Effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel à 7.00 ETP

